



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Publicité des subventions d'investissement de l'État



(Cf décret du 14 septembre 2020 pris pour l'application de l'article 83 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique)

Bénéficiaire d'une subvention de l'État, vous êtes désormais invité à respecter des règles en matières de publicité, afin de faire connaître le soutien de l'État dont vous avez bénéficié.

Les obligations de publicité à respecter dans le cadre du plan de relance

Si vous avez perçu de la DSIL exceptionnelle 2020, 2021, DSIL rénovation thermique 2021, DSID rénovation thermique ou du FNADT exceptionnel 2021.

Avant la réalisation de l'opération

- **Au siège de la collectivité ou du groupement**

- afficher le plan de financement au siège de la collectivité ou du groupement et le publier sur le site internet de la collectivité ou du groupement s'il existe dans les 15 jours qui suivent la notification de la subvention.

- **Sur le lieu futur de l'opération**

- mise en place d'une affiche « Pour vous l'État investit dans le Cher » avec le logo France Relance » à réaliser dans le mois qui suit la notification de la subvention et donc sans attendre le début des travaux en A3 minimum.

Cette affiche, est à télécharger sur le site de la préfecture du Cher. Elle doit être *imprimée sur un support rigide, résistant aux intempéries, et doit être visible à distance afin de toucher largement les personnes qui passent à proximité.*

Page d'accueil de la préfecture du Cher-France Relance dans le Cher, Supports de communication pour les lauréats-Affiche 4 l'État investit dans le Cher »

Les obligations à respecter pendant la réalisation du projet

- l'affiche « Pour vous l'État investit dans le Cher » avec le logo France Relance » doit rester affichée pendant toute la durée du chantier
- le plan de financement est affiché sous forme d'affiche ou de panneau de chantier. Il comprendra le logo France Relance a minima voire un QR code permettant d'accéder à davantage d'informations sur le projet et les dispositifs France Relance.

Des modèles sont disponibles sur le site internet de la préfecture.

Page d'accueil de la préfecture du Cher-France Relance dans le Cher, Supports de communication-Affiche 5 panneau de chantier

Les photos sont à envoyer aux adresses suivantes

- une photo de l'affiche « l'État investit pour le Cher » dans le mois de la notification ainsi qu'une photo du panneau de chantier sont à envoyer à l'adresse mail suivante :

pref-francerelance18@cher.gouv.fr

Communication



Vous êtes invité à faire une information sur votre site web, votre bulletin municipal ou tout autre support de communication afin de valoriser le plan de relance dont vous avez bénéficié .
Vous enverrez ces éléments à l'adresse suivante.

pref-francerelance18@cher.gouv.fr



Pour l'inauguration de l'ouvrage les supports de communication devront être visibles lors de la cérémonie



Si les travaux sont déjà commencés, vous êtes invités à mettre en place dès à présent les supports de publicité sus-visés.

Si les travaux sont déjà terminés, vous êtes invités à installer une affiche France relance.
Prendre contact avec Mme DAZIN à l'adresse mail :

pref-francerelance18@cher.gouv.fr